

**Compte-rendu de la réunion de la
commission de suivi de site (CSS) SETMI**
Jeudi 5 septembre 2024

Ordre du jour :

1. approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2023 ;
2. bilan d'exploitation 2023 ;
3. résultats du suivi de la qualité de l'air autour de la SETMI ;
4. bilan de l'inspection des installations classées ;
5. point d'avancement des travaux en cours ;
6. réponse de l'agence régionale de santé au signalement de l'association Saint-Simon Environnement ;
7. questions diverses.

Ouverture de la séance à 09h00 sous la présidence de M. JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2023

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2023 est approuvé.

2. Bilan d'exploitation 2023 de la SETMI

M. DREVET présente le bilan de fonctionnement de l'usine de l'année 2023.

M. ROUET présente les principaux faits marquants et incidents survenus en 2023 et depuis le début de l'année 2024.

3. Résultats du suivi de la qualité de l'air autour de la SETMI

M. GIMENO présente les résultats du suivi de la qualité de l'air autour de la SETMI, réalisé par ATMO Occitanie, en 2023.

4. Bilan de l'inspection des installations classées

Mme GILLET présente le bilan de l'année 2023 et du début de l'année 2024 de l'inspection des installations classées (visites d'inspection et instruction des dossiers).

Les rapports d'inspections de la DREAL sont disponibles sur le site Géorisques, à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>.

5. Point d'avancement des travaux en cours

Mme FRAGONAS présente l'état d'avancement des travaux de rénovation et de mise en conformité, en cours, de la SETMI.

6. Réponse de l'agence régionale de santé au signalement de l'association Saint-Simon environnement

M. JACOB indique qu'il se tient à disposition afin d'organiser des réunions de travail, en complément des réunions de la CSS.

Il précise, à cet égard, qu'une réunion de travail s'est tenue le 11 juillet dernier, à la demande des associations de riverains, concernant la détection de dioxines dans les œufs d'un poulailler situé à proximité de l'incinérateur. Le compte-rendu de cette réunion sera diffusé à l'ensemble des membres de la CSS.

MM. DEHECQ et PELANGEON présentent les principaux éléments communiqués lors de cette réunion.

L'agence régionale de santé (ARS) Occitanie a organisé une réunion avec les ARS des régions Île-de-France, Grand-Est, Auvergne-Rhône Alpes et Hauts de France, concernées par des sujets similaires, ainsi que la direction générale de la santé. À cette occasion ont été présentées les conclusions de l'étude menée par l'ARS Île-de-France autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Le rapport de cette étude (novembre 2023), réalisée sur un large périmètre et dans 25 poulaillers de la région Île-de-France, fait état d'une pollution de l'ensemble des œufs analysés, en lien avec leur environnement urbain, et ce quelle que soit leur situation géographique.

Afin de vérifier la transposition de ces résultats, l'ARS Occitanie prévoit des investigations dans une douzaine de poulaillers de la métropole toulousaine au cours de l'année 2025.

Une « foire aux questions » sera mise à jour, au fil de l'eau, sur le site internet de l'ARS Occitanie.

7. Questions diverses

Depuis le 3 décembre 2023, les nouvelles valeurs limites d'émission réglementaires des rejets atmosphériques s'appliquent lors du fonctionnement normal de l'usine. Durant les périodes de fonctionnement en mode dégradé liées aux phases de démarrage ou d'arrêts fortuits de l'usine (périodes de fonctionnement autres que normales dites « OTNOC »), les rejets atmosphériques restent sous surveillance. Ce sont alors les anciennes valeurs limites d'émission qui s'appliquent. Le temps de fonctionnement en période « OTNONC » est limité à 250 heures par an.

Dans le bilan des quantités réceptionnées et incinérées, la différence s'explique par l'écart de stock lié à la quantité de déchets présente en fosse au moment de l'arrêt des comptes en fin d'année.

Concernant l'incident du silo de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères, dits « réfiom », de fin 2021, il s'avère qu'un processus d'abrasion et de corrosion a endommagé, au fil du temps, la face interne du silo, provoquant ainsi son affaissement. En 2023, un nouveau silo de réfiom a été installé en lieu et place du précédent. Ce nouveau silo est doté d'un revêtement spécifique anticorrosion et résistant à l'abrasion. Des contrôles liés à la surveillance du vieillissement du silo (contrôles visuels, contrôles des soudures et contrôles d'épaisseur notamment) sont désormais imposés. Par ailleurs, il est précisé que le nouveau traitement des fumées génère toujours des réfiom.

Il est indiqué que les modélisations réalisées par ATMO Occitanie s'appuient sur les conditions météorologiques réelles (*a posteriori*) fournies par la station météorologique de Blagnac.

Les représentants des associations souhaitent que soit précisé, dans le compte-rendu de la réunion de la CSS de 2023, que les œufs prélevés proviennent d'un poulailler exposé aux rejets de l'usine, même si celui-ci ne se trouve pas dans la zone des retombées maximales.

Ils souhaitent également que le compte-rendu de la réunion de travail du 11 juillet dernier intègre les informations complémentaires fournies par l'ARS en séance, notamment la réalisation d'une étude locale portant sur des analyses d'œufs de poulaillers domestiques et de sols sur une douzaine de sites [Post-réunion : le compte-rendu a été modifié et diffusé aux membres de la CSS le 8 octobre dernier.]

Concernant les émissions d'oxydes d'azote (NOx), il n'y a plus de dépassements du flux journalier autorisé depuis cette année. La situation est désormais conforme aux dispositions de l'arrêté préfectoral.

DECOSET s'organise pour procéder aux investissements nécessaires et mettre à niveau les équipements afin de se conformer à la réglementation.

Le « BREF incinération » européen ne fixe pas de valeur limite pour les émissions de NOx, mais une fourchette entre 50 et 150 mg/Nm³. La réglementation française, en revanche, fixe une valeur limite d'émission par défaut de 80 mg/Nm³, avec la possibilité d'aller jusqu'à 150 mg/Nm³, sous réserve de justifications. C'est cette valeur limite d'émission de 150 mg/Nm³ qui a été retenue pour l'usine actuelle. La nouvelle usine aura, pour objectif, une valeur limite d'émission de 50 mg/Nm³, voire de 40 mg/Nm³.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

Pour le préfet
et par délégation :
Le secrétaire général,



Serge JACOB

L'intégralité des présentations a été envoyée le 5 septembre dernier par courriel à l'ensemble des membres de la CSS SETMI.

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture de la Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Geneviève HUC Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général Président de la CSS Directrice DCPPAT	Présent Présente Présente
DREAL	Mme Amélie GILLET Mme Candice JOFFRES		Présente Présente
DDT	Mme Melissa CLARENCE		Présente
ARS	M. Jean Sébastien DEHECQ M. Alexandre PELANGEON		Présent Distanciel
Collège collectivités territoriales			
Mairie de Toulouse	M. François CHOLLET M. Nicolas MISIAK	Élu Élu	Présent Absent
Mairie de Blagnac	M. Pascal BOUREAU M. Jean-Michel MAZARDO	Élu Élu	Absent Présent
Mairie de Portet-sur-Garonne	Mme Anaïs RODRIGUEZ Mme Christine MERMILLIOT	Élue Élue	Excusée Distanciel
Mairie de Tounefeuille	M. Bruno LOMBARDO M. Jean-Pascal GUILLEMET	Élu Élu	Absent Présent
Collège riverains			
Association Saint-Simon environnement	M. Michel HERBACH M. Thierry BARBERO	Président	Présent Absent
Association des habitants de Lafourguette-Candie	M. Alain BOUBEE Mme Séverine CLEMENTEI	Président	Présent Présente
Association ZERO WASTE TOULOUSE	M. Thomas GUILPAIN Mme Anne-Fleur HUG		Présent Absente
Conseil citoyen Bellefontaine-Milan	Mme Patricia SARRIBES Mme Danielle MOUTON		Excusée Présente
Conseil citoyen Reynerie-Mirail Université	Mme Martine LUCAS		Distanciel
Collège Exploitant			
SETMI	M. Julien DREVET	Directeur	Présent
	M. Jean-Christophe ROUET	Directeur adjoint	Présent
	M. Alexis BACLE		Distanciel
DECOSET	M. Vincent TERRAIL-NOVES	Président	Présent
	Mme Karine FRAGONAS	Cheffe service incinération énergie	Présente

DECOSET	M. Bernard MELLAC	Directeur services techniques	Présent
	M. Laurent GUYON	Directeur général des services	Présent
	Mme Camille DELBOS		Présente
Collège salariés			
SETMI	M. Benjamin FAVRAUD M. Mazoriz NACIM		Présent Présent
Collège « personnalités qualifiées »			
ATMO Occitanie	M. Robin GIMENO		Présent